Comment s'assurer?

- **Vous contactez votre assureur qui doit vous fournir une attestation à votre nom, précisant votre profession et les garanties qu'elle couvre.**
- **Renseignez vous si cette assurance comprend une protection juridique <u>professionnelle</u>**

- **Vous contractez cette assurance auprès de votre association qui est affiliée à l'ANAMAAF *.**
- **Cette assurance comprend l'assurance juridique en cas de litige avec un tiers dans le cadre de votre activité professionnelle :**
  - **Défense pénale et disciplinaire**
  - **Protection sociale, fiscale, administrative**
  - **Protection trouble du voisinage**
  - **Atteinte à l'intégrité physique**
  - **Ecoute et soutien psychologique**

Quelles questions poser?

- **Quelles sont les garanties précises?**
- **Comment sont couverts les dommages en cas d'accident causés par l'AM ou l'AF aux enfants confiés?**
- **L'assurance comporte-t-elle une assurance juridique professionnelle?**
- **Suis-je défendue en cas de retrait d'agrément?**
- **Suis-je défendue en cas de plainte de l'employeur?**
- **Quelle recours ai-je si l'employeur:**
  - annule l'engagement réciproque
  - ne me paie pas?
  - ne me donne pas les documents obligatoires à la rupture du contrat?
- **Suis-je assurée en cas de dégâts provoqués par les enfants confiés? (nécessité d'avoir une assurance « dommages aux biens »)**

- **Pour les assistants familiaux, quelle garantie :**
  - si l'employeur remet en cause ma vigilance?
  - en cas de remise en cause par la parole d'un enfant?
  - en cas d'un accident de trajet non reconnue par la sécurité sociale?
- **Suis-je assurée en cas de dégâts provoqués par les enfants confiés?** (nécessité d'avoir une assurance « dommages aux biens »)

Assurance Voiture *(Auto-Missions)*

- **Vous devez signaler à votre propre assureur que vous êtes amenée à transporter des enfants « à titre onéreux »**
- **Il doit vous délivrer une attestation précisant :**

La compagnie …... représentée par …..certifie que M. ou Mme …
a souscrit un contrat automobile pour le véhicule …..n°…

Ce contrat autorise le transport des enfants dont la conductrice à la garde « à titre onéreux » dans le cadre de sa profession.

Les précautions à prendre

- **Être présente avec l'enfant dans le véhicule**
  (*Les AF doivent informer leur employeur des autres conducteurs possibles)*
- **Ne pas transporter les enfants dans le cadre de la conduite accompagnée**
- **Ne pas faire transporter les enfants par l'un des vôtres qui ont le permis depuis moins de 3 ans**

- **Les différentes autorisations que peuvent signer les employeurs particuliers n'ont aucune valeur juridique si elles sont contraires aux obligations de l'agrément:**
  Exemple : *autorisation de faire garder l'enfant par le conjoint*

  Elles ne seront pas un obstacle à un signalement de leurs parts en cas de litige ou de suspicion.

- **On entend par « assuré », les assistants maternels et ou assistants familiaux ou accueillants familiaux, adhérents ANAMAAF, étendu à leur conjoint et les enfants vivants au domicile des professionnels.**

Pour les MAM cette garantie s'exerce aussi dans le local commun mis à disposition.